



# Réforme du 3<sup>e</sup> cycle des études de médecine

## Des textes au terrain...:

### Mise en place et suivi

**CNCEM**

**Benoît SCHLEMMER**

Chargé de mission Réforme du 3<sup>e</sup> cycle des études médicales

**5 juillet 2017**

# Les textes réglementaires déjà publiés...

- Décret du 25 novembre 2016
  - Organisation et gouvernance du 3<sup>e</sup> cycle
- Arrêté du 12 avril 2017 : arrêté « général » 3<sup>e</sup> cycle
  - Déclinaison locale et régionale par spécialité (commissions de coordination)
  - Commissions de subdivision : besoins; agrément; répartition
  - Agréments et répartition; doubles agréments; stages « hors-subdivision »; stages couplés, mixtes et stages libres...
  - Choix des stages
- Arrêté du 21 avril 2017 = arrêté « pédagogique »
  - Liste des DES / spécialités – options - FST
  - Connaissances et compétences « génériques » - transversalité
  - Moyens de formation
  - Maquettes de spécialités
  - Principales options de DES (cardio, pédiatrie, psychiatrie, radiologie...)

# Ce qui est encore à assurer...

- Arrêté DESCO
- Rectificatifs arrêté du 12 avril 2017
  - « coquilles »
  - FST : organisation – gouvernance
    - Sélection des candidats : besoin de santé – projet – capacité de formation
    - « coordonnateur » de FST / coordination du DES
    - Interface +++ avec DES
- Reprise arrêté du 21 avril 2017
  - Compléments options de DES (AR et MIR, HGE, ORL...)
  - Maquettes des FST
- Décret CE phase III
- Ultérieurement : mission IGAS-IGAENR

# FST

- **Les FST ne sont : ni un DES ni un DESC...!**
  - Ni un diplôme
  - Ni une spécialité
  - Seulement une *mention* attachée au DES d'origine
  - Champ *complémentaire* de compétences au sein de la spécialité du DES, partagé avec d'autres DES
  - Sans exercice exclusif
- **L'engagement dans un exercice prépondérant (voire exclusif) sera déterminé ultérieurement (post-DES) par le parcours professionnel**
  - Exemples : addictologie; douleur; soins palliatifs...
- **Positionnement à assurer**
  - **Vis-à-vis du DES d'origine des étudiants : compétences liées à la FST vs compétences du seul DES :**
    - Maladies allergiques / dermatologie; pneumologie...
  - **Vis-à-vis d'un DES « parent » :**
    - Maladies allergiques / DES allergologie
    - Cancérologie / DES oncologie
    - Nutrition appliquée / DES endocrino-diabétologie-nutrition...

# Maquettes des FST

- **Mêmes règles que pour les DES**
  - Objectifs; connaissances; compétences
  - Formation théorique
  - Stages
  - Critères d'agrément
- **Déclinaison stages**
  - En + = DES de 3 et 4 ans
  - **A ajuster avec DES dans DES de 5 et 6 ans +++**
    - Ne peuvent compromettre maquette du DES
    - Double-agréments / Stages libres

# En pratique rentrée 2017...

- **1 coordonnateur « local » pour chacune des 44 spécialités**
  - Maquette de formation spécifique → métier
  - Stages dans et hors-spécialité
  - Agréments de lieux de stage, déclinés par phase (I, II, III)
- **Rentrée 2017**
  - Gestion des internes/étudiants
    - « entrants » 2017 : tous en année 1 = phase « socle » des maquettes
    - « ancien régime » = DES + DESC
  - Stages et commissions « de subdivision » = Doyen, coordonnateurs, ARS, CHU et CH, internes
    - *Besoins de formation* : (f) maquette et des effectifs de chaque DES
    - *Agrément* : les anciens sont prolongés– agréments « niveau 1 » (= socle)
    - *Répartition*

# Enjeux immédiats (1)

- **Quels sont les effectifs de la spécialité ?**
  - En phase socle pour génération 2017
  - En « stock » = population des années antérieures
- **Affecter les nouveaux internes 2017**
  - Maquette : stages phase « socle »
    - Au moins 1 stage dans la spécialité (+ rarement 2)
    - 1 autre : dans ou hors spécialité (libre ou prescrit)
- **Apprécier l'impact des autres DES et de leur maquette...**
  - Ex. : MG et Médecine d'urgence
  - Ex. : Néphrologie et réanimation
  - Ex. : chirurgie viscérale et digestive et autres spé. chirurgicales, etc...
  - Stages libres
- **Assurer la qualité de choix des « ancien régime »**

## Enjeux immédiats (2)

- **Pour la phase socle des entrants 2017**
  - La maquette est contraignante
  - Les agréments sont spécifiques
  - Les postes ne sont ouverts qu'au titre de cette phase
  - Le choix des postes se fait par phase, par spé. ou groupes de spé.
  - La *fonction* n'est pas de même nature que pour des internes plus avancés dans le parcours de formation
  - Certains services sont habitués à l'accueil d'internes « débutants »
  - D'autres ne recevaient que des « vieux internes »...
- **Assurer la qualité de choix des « ancien régime »**
  - Offre de stages inchangée pour 3/4 ou 4/5 des postes
  - Impact des postes ouverts « socle » sur offre de stages dans les services de « fin de parcours »
  - Bascule possible des postes « socle » non pourvus
    - Si agrément « ancien régime »
    - Si choix des étudiants « 2017 » opéré en premier
  - Ouverture de postes en + dans certains de ces services



## Enjeux immédiats (3)

- **Inconnues sur les effectifs des entrants 2017**
  - Arrêté de décembre 2016
  - Déflation à anticiper
  - Non-validation des étudiants de DFASM3 (D4)
  - Présence aux ECN
  - Arrêté de juillet 2017 : effectifs/région-subdivision/spécialité
  - Choix Céline → effectif réel par spé./région/subdivision = fin septembre
- **Assurer équilibre « U » vs « non-U »**
  - Maquettes de spécialités
  - Offre de stages (commission de répartition)
  - Taux d'inadéquation
- **Coopération coordonnateurs-internes**
- **ARS – CHU - CH**

# Comment faire ?

## Par spécialité...

- Nombre d'internes « entrants » = N
- Nombre de semestres « socle » dans la spécialité : en général = 1
- Maquette : souvent (pas toujours obligatoire) 1 stage en CHU

- 
- Nombre d'internes du « stock » : DES + DESC
    - Leur offre de stages « habituelle »
    - Leur répartition après le choix

- 
- Nombre de postes nécessaires dans la spécialité
  - Stages « hors-spécialité » (prescrits ou libres)

# Suivi...

- Comité d'évaluation (art. 65 arrêté du 12.4.2017)
- Comité de suivi (art 66)
  - Émanation de la CNEMMOP
  - Objet : maquettes
    - Conception
    - Mise en œuvre
- Remontées de toutes difficultés
  - Doyens
  - CNCCEM
  - Comité de suivi



**Merci de votre attention**